

Royaume de Belgique

Intervention de S.E. Ambassadeur Marc Pecsteen de Buytswerve,
Représentant permanent

au Conseil de sécurité des Nations Unies

briefing sur la situation au Moyen-Orient

New York, le 29 avril 2019

Monsieur le Président,

La Belgique soutient la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe, Madame Rosemary DICARLO pour son exposé. Je souhaite la bienvenue à Madame Nada MAJDALANI et à Monsieur Gidon BROMBERG et les remercie pour leur présentation. La Belgique soutient le dialogue avec la société civile, et l'apport inestimable des femmes et des jeunes dans ce cadre, et souligne combien leur travail contribue à un environnement propice à la paix et au respect des Droits de l'Homme. Le dynamisme et la pluralité de la société civile participent d'une société démocratique et ouverte et il est essentiel qu'elle puisse effectuer son travail sans entrave. Nous avons quelque inquiétude eu égard aux actions et politiques hostiles à leur rencontre.

Monsieur le Président,

L'objectif de la Communauté internationale doit rester l'instauration d'un Etat palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité. Les développements sur le terrain nous éloignent chaque jour un peu plus de cette solution à deux Etats. La Belgique reste convaincue qu'il n'y a pas d'autre option qu'une solution négociée, fondée sur la coexistence de deux Etats, avec la ville de Jérusalem comme future capitale de ces deux Etats, conformément aux paramètres internationalement agréés. Toute initiative crédible de relancer un processus de paix devra s'appuyer sur le Droit international, devra mettre fin à la colonisation et permettre aux Palestiniens d'accéder pleinement et librement à leurs ressources et à leurs droits. Une solution juste, globale, durable, et soutenue par la communauté internationale, et particulièrement par ce Conseil, est dans l'intérêt d'Israël, de sa sécurité et de la stabilité de toute la région.

Monsieur le Président,

L'objectif et les principes ainsi posés, il nous faut constater que la politique de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est continue de plus belle, accompagnée de mesures telles que des déplacements forcés, des expulsions et des démolitions ; cette politique compromet gravement la viabilité de la solution à deux Etats. Conformément à la résolution 2334, nous condamnons fermement cette politique qui est contraire au droit international et qui ne fait qu'exacerber les tensions, comme en témoigne l'augmentation de la violence entre les colons israéliens et les Palestiniens. Tout recours à la violence, quels qu'en soient les auteurs, est inacceptable et ceux-ci doivent être poursuivis.

Nous sommes également préoccupés par la situation à Hébron. Le rapport d'avril 2019 d'OCHA sur le sujet brosse un sombre tableau. Nous rappelons la responsabilité des parties de respecter le Droit international et nous rappelons la responsabilité d'Israël, en tant que force occupante, d'assurer la protection des Palestiniens à Hébron ainsi que dans tout le Territoire palestinien occupé.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la situation à Gaza, je souligne que tous les responsables doivent respecter le droit fondamental de manifester pacifiquement. Tout en reconnaissant le droit d'Israël d'assurer sa sécurité, nous rappelons qu'Israël doit respecter les principes de proportionnalité et de nécessité dans l'emploi de la force. Nous insistons auprès des autorités israéliennes pour qu'elles mènent des enquêtes indépendantes dans des cas présumés d'usage illégal de la force létale, de sorte que les auteurs soient tenus responsables.

Pour autant, il n'est pas acceptable que les manifestations à Gaza soient détournées par des éléments extrémistes. En créant la Commission d'Enquête internationale et indépendante, le Conseil des Droits de l'Homme a fait preuve de responsabilité dans l'examen de la situation. Les conclusions du rapport sont graves et substantielles, notamment que la Commission a des motifs raisonnables de croire que des crimes graves de droit international ont eu lieu pendant la Grande Marche du retour. Nous appelons toutes les parties à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire et à garantir un libre accès aux acteurs humanitaires. UNRWA joue un rôle indispensable en tant qu'acteur humanitaire et la Belgique continuera à soutenir ses efforts sur le terrain.

Monsieur le Président,

En conclusion, je voudrais réitérer que conformément aux résolutions pertinentes de ce Conseil, et en particulier aux résolutions 242 et 497, nous ne reconnaissons pas la souveraineté d'Israël sur les territoires occupés par Israël depuis juin 1967, y compris le plateau du Golan, et nous ne les considérons pas comme faisant partie du territoire de l'État d'Israël. Nous n'accepterons pas que l'occupation du Plateau du Golan serve de précédent pour justifier d'éventuelles initiatives similaires dans le Territoire palestinien occupé.

Je vous remercie.